

COMMUNE DE FOUGARON

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 2026-02 du 03 avril 2026.

COMPTE-RENDU

Présents :

Mesdames Sylvie BOURGEAIS, Monique DUBUC-PAGÈS, Hélène LOUGARRE, Alison PRATVIEL, Valérie TORRE.

Messieurs Jérôme BOTTAREL, Lilian CONORT, Antoine DECROIX, Serge DIEU, Jean-Pierre ESCAIG, Bernard LAURAS.

Absents :

Néant.

Délibération 2026-02-01

Objet : Désignation d'une, d'un secrétaire de séance.

Madame Alison PRATVIEL a été désignée secrétaire.

Délibération 2026-02-02

Objet : Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le compte-rendu du conseil municipal 2026-01 du 21 mars 2026 est approuvé.

Vote : POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Délibération 2026-02-03

Objet : Désignation des délégués au Syndicat des Écoles des Trois Vallées (SE3V).

Madame Alison PRATVIEL est élue déléguée pour la compétence école et Monsieur Jean-Pierre ESCAIG est élu délégué pour la compétence cantine.

Vote : POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Délibération 2026-02-04

Objet : Désignation des délégués au Syndicat InterCommunal d'Actions Sociales en Milieu Rural (SICASMIR).

Madame Valérie TORRE et Monsieur Antoine DECROIX sont élus délégués titulaires.

Madame Hélène LOUGARRE et Madame Monique DUBUC-PAGÈS sont élues déléguées suppléantes.

Vote : POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Délibération 2026-02-05

Objet : Désignation des délégués au syndicat Haute-Garonne Environnement.

Madame Sylvie BOURGEAIS est élue déléguée titulaire.

Monsieur Bernard LAURAS est élu délégué suppléant.

Vote : POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Délibération 2026-02-06

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement des Vallées de l'Arbas et du Bas Salat.

Monsieur Serge DIEU et Monsieur Jean-Pierre ESCAIG sont élus délégués titulaires.

Madame Hélène LOUGARRE et Madame Sylvie BOURGEAIS sont élues comme déléguées suppléantes.

Vote : POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Délibération 2026-02-07

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne.

Monsieur Antoine DECROIX et Monsieur Jean-Pierre ESCAIG sont élus délégués.

Vote : POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Délibération 2026-02-08

Objet : Vote des indemnités de fonction du Maire à sa demande.

Monsieur le Maire demande à percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu à l'article L.2123-23 du CGCT. L'indemnité de fonction du maire est fixée à 16,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant mensuel net de 593,51 €.

Vote : POUR : 9, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2

Délibération 2026-02-09

Objet : Vote des indemnités de fonction des adjoints.

L'indemnité de fonction des adjoints est fixée à 7,05 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant mensuel net de 250,55 €.

Vote : POUR : 7, CONTRE : 0, ABSTENTION : 4

Délibération 2026-02-10

Objet : Désignation du correspondant défense.

Monsieur Serge DIEU est désigné correspondant défense de la commune de Fougaron.

Vote : POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Délibération 2026-02-11

Objet : Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter la commune au syndicat de l'Association Foncière Pastorale de Fougaron (collège collectivités publiques).

Monsieur Bernard LAURAS est élu représentant titulaire et Monsieur Antoine DECROIX est élu représentant suppléant.

Vote : POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Délibération 2026-02-12

Objet : Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter la commune, propriétaire, à l'assemblée générale de l'Association Foncière Pastorale de Fougaron.

Monsieur Serge DIEU est élu représentant titulaire et Madame Monique DUBUC-PAGÈS est élue représentante suppléante.

Vote : POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Délibération 2026-02-13

Objet : Fonds de concours, en fonctionnement, de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le fonds de concours, en fonctionnement, de la communauté de communes pour la prestation espaces-verts. Le montant s'élève à 317,50 €, au titre de 2025.

Vote : POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 40.